

# Dignes de confiance, les gestionnaires?

**Dominique Forget**

La période des REER bat son plein et nous sommes nombreux à nous questionner devant les graphiques que les conseillers en placement nous pointent fièrement du doigt. Fonds communs, actions, obligations... L'éternelle question se pose : où investir?

Avec la reprise du marché boursier, il est fort à parier que plusieurs d'entre nous se laisseront tenter par les actions canadiennes. Mais avant d'apposer votre signature au bas du formulaire d'achat, peut-être vaudrait-il mieux vous poser quelques questions sur les risques associés à votre placement. Les gestionnaires des entreprises dans lesquelles vous vous apprêtez à investir sont-ils réellement dignes de votre confiance? Les récents scandales financiers donnent le droit d'en douter.

«Dans l'affaire Enron, en 2001, des dizaines de milliers d'investisseurs ont perdu tout l'argent qu'ils avaient placé dans la compagnie», rappelle Andrée De Serres, professeure au Département de stratégie des affaires de l'École des sciences de la gestion. «Des milliards de dollars investis en fonds de retraite se sont envolés d'un seul coup. Les opérations frauduleuses des dirigeants de WorldCom, Adelphia, Tyco et, plus récemment, de la compagnie italienne Parmalat, ont donné lieu à des catastrophes similaires.»

Si vous croyez que les entreprises canadiennes sont à l'abri de tels scandales, détrompez-vous. Un sondage récemment réalisé par la firme KPMG auprès des membres des conseils d'administration des plus grandes entreprises au pays montre que 84 % des répondants estimaient qu'une compagnie canadienne serait proba-



Photo : Nathalie St-Pierre

**Andrée De Serres, professeure au Département de stratégie des affaires de l'École des sciences de la gestion.**

blement impliquée dans un scandale à la Enron ou à la Parmalat au cours de l'année 2004. Plus choquant encore : 46 % pensaient qu'une telle fraude pourrait survenir au sein des entreprises où ils siègent.

Bien malin l'investisseur qui pourra prévoir dans quelle entreprise éclatera le prochain scandale. À cet égard, le cas d'Enron est particulièrement éloquent. À peine quelques jours avant la faillite, l'entreprise était l'une des plus admirées aux États-Unis. Les analystes financiers recommandaient encore massivement l'achat des titres. Personne ne semble avoir vu venir le scandale que l'on connaît

aujourd'hui.

Comment les gestionnaires arrivent-ils à dissimuler des fraudes d'une telle ampleur? «Ils ont souvent recours à des transactions hors bilan ou à des montages financiers qui camouflent le véritable taux d'endettement de la société, explique Mme De Serres. Ils arrivent ainsi à présenter une situation financière attrayante pour les investisseurs. Ils finissent par créer une image artificielle de la valeur de la compagnie, favorable aux transactions des gestionnaires qui sont souvent grassement rémunérés par des programmes d'options sur les actions de la société.

C'est un cycle aux effets pervers duquel il est difficile de sortir. Jusqu'à ce qu'un scandale éclate et expose la véritable situation financière!»

Pour inciter certains gestionnaires à sauter la clôture, les hauts dirigeants d'entreprises leur octroient souvent, en effet, de généreuses parts du capital-action. Les employés visés deviennent prêts à tout pour faire mousser la valeur des actions qu'ils revendent ensuite à gros prix. Dans le cas d'Enron, on est allé jusqu'à détruire des documents. Et tant que les choses allaient bien, les investisseurs ne posaient pas de questions.

Mais les gestionnaires des entreprises sont rarement les seuls coupables. Les vérificateurs comptables, responsables de la préparation des états financiers, ont aussi leur part de blâme. Dans l'affaire Enron par exemple, la firme Arthur Andersen a sciemment aidé l'entreprise à cacher certains chiffres compromettants.

La liste des coupables ne s'arrête pas là. «Ne serait-ce qu'en raison de leur manque de vigilance, les membres des conseils d'administration sont aussi à blâmer, soutient Mme De Serres. Les gestionnaires de fonds de placement et les analystes financiers, qui ont un pouvoir énorme sur l'achat et la vente d'actions, ont aussi leur part de responsabilité. Ils se doivent d'être plus critiques à l'égard des entreprises. À la limite, les médias qui mettent à la une de leur magazine un gestionnaire d'entreprise, faisant ainsi mousser la cote d'une compagnie, peuvent aussi jouer un rôle dans les scandales financiers.»

En 2002, le gouvernement américain a adopté la loi Sarbanes-Oxley qui ajoute de nombreuses obligations à tous les intervenants impliqués de près ou de loin dans la gouvernance des grandes entreprises.

Depuis, il se passe peu de semaines sans qu'on voit un cadre supérieur faire l'objet d'un scandale ou d'une arrestation spectaculaire, menottes aux mains.

À ce jour, le Canada n'a pas adopté de loi équivalente. Le gouvernement a cependant créé le Conseil de reddition de comptes qui surveille désormais les firmes comptables travaillant à la vérification des sociétés. Plusieurs modifications ont été apportées en outre au Code criminel pour rendre plus sévères les peines associées à la gouvernance d'entreprises. Le milieu des affaires a grincé des dents. Dans une lettre ouverte qu'il publiait dans le journal *La Presse*, le 9 février dernier, Paul Desmarais junior, président du Conseil et co-chef de la direction de Power Corporation, se prononçait contre l'ajout de mesures de contrôle de la gouvernance d'entreprise.

Mais selon Andrée De Serres, la vague est bien amorcée et il sera difficile de l'arrêter. La criminalité chez les cols blancs est de plus en plus mise à jour et de moins en moins tolérée. «Certains croient qu'avec la reprise des marchés boursiers, les investisseurs vont pardonner et oublier les erreurs du passé. Personnellement, je ne le crois pas. Les fraudes défraient sans cesse les manchettes et les grandes sociétés par actions ne sont pas les seules à se faire pincer. Le récent scandale des commandites au fédéral a aussi ébranlé les contribuables. Les petits investisseurs doivent demeurer vigilants et s'informer davantage avant d'investir leur argent. Ils ne peuvent pas jouer à l'autruche. Ils ont aussi leur part de responsabilité dans le contrôle et la surveillance des entreprises.» ●